



Remboursement emprunt et divorce

Par **FREDUP**, le **28/04/2022** à **15:32**

Bonjour,

Je suis actuellement en séparation, mon mari a quitté le domicile conjugal. A partir de mars, il a arrêté de payer le remboursement de la maison et d'un appartement que nous avons. J'ai procédé au remboursement pour mars et avril 22 pour les 2 biens.

Etant au chômage et me retrouvant seule avec ma fille, je ne pourrai continuer à payer de tels remboursements. Je ne souhaite pas prendre de crédit pour rembourser nos emprunts. Que dois je faire ?

Mon avocat actuel m'indique de payer et m'indique qu'il est préférable de ne pas assigner ?

Merci pour vos reponses.

Par **amajuris**, le **28/04/2022** à **16:04**

bonjour,

votre avocat est marrant dans son conseil de ne pas assigner votre mari, votre avocat a l'intention de vous aider à payer les échéances !

vous indiquez être en séparation, cela signifie-t-il que la procédure de divorce est en cours ?

vosre contrat de prêt doit prévoir une clause de solidarité entre vous et votre mari.

l'organisme de crédit peut exiger le paiement des échéances de n'importe lequel des coemprunteurs. Si vous payez seul, vous pourrez en demander le remboursement de sa part à votre mari.

vous indiquez ne pas pouvoir continuer à rembourser vos emprunte et ne pas vouloir emprunter, je ne vois pas d'autre solution que d'envisager la vente.

il existe la procédure de surendettement.

salutations

Par **Visiteur**, le **29/04/2022** à **07:50**

Bonjour

Pour compléter, avez vous eu un entretien avec votre financier, sur les possibilités de rééchelonnement éventuel ?

Comme Amajuris, je pense qu'il faut inciter votre avocat à demander au juge une ordonnance pour obliger votre mari à apporter sa participation logique.